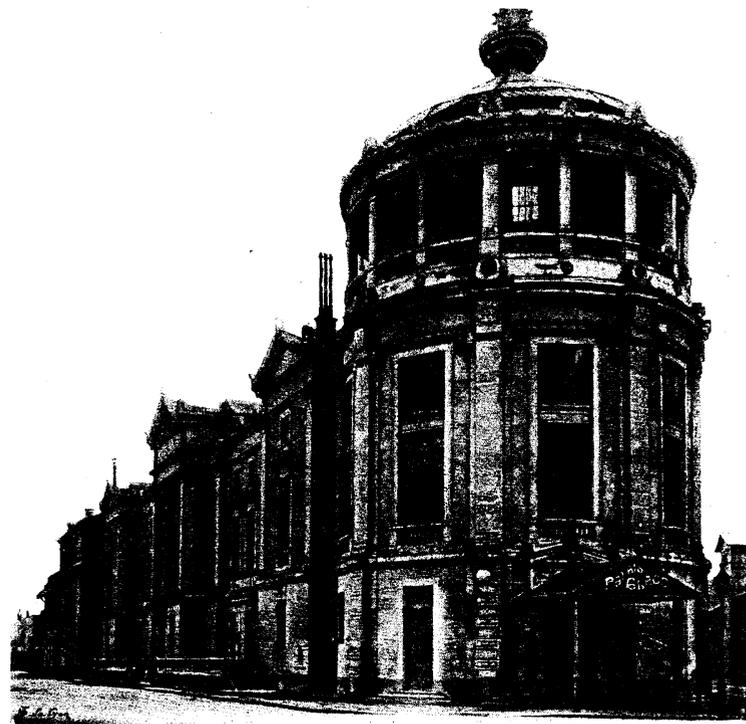


BANQUET OFFICIEL



PALAIS DE GLACE

BANQUET OFFICIEL

Le Palais de Glace ne méritait pas son nom ce jour-là. La grande salle du skating, veuve, hélas ! de son plancher glacé, fut d'une température étouffante malgré la profusion de plantes vertes mises à notre disposition et les ventilateurs qui n'empêchaient pas le soleil frappant sur le plafond vitré de transformer notre salle de banquet en une véritable fournaise.

Malgré cela, personne ne manqua à l'appel et les nota-

bilités lyonnaises, les congressistes et les Juges de paix — leurs collaborateurs ennemis — ainsi que les anciens prud'hommes de Lyon se retrouvèrent tous à midi. Personne ne fut fatigué de cette chaleur insupportable, grâce peut-être à l'heureuse idée qu'eut la questure de distribuer au milieu du dîner de petits éventails en papier. Le spectacle ne fut pas banal de voir cette grande assemblée où chacun s'éventait à qui mieux mieux, contraste frappant entre la solennité de la fête et les nécessités de la température.

La table d'honneur était présidé par M. Fontaine, ayant à sa droite : MM. Alapetite, préfet ; général de Ferron, représentant le gouverneur ; Isaac, président de la Chambre de commerce ; Bartholomot, président de chambre à la Cour d'appel ; Gourju, sénateur ; Marietton et Colliard, députés ; Pol Honoré, secrétaire général ; Mermillon, adjoint ; Lagrange et Duquaire, conseillers généraux ; Carle, Fagot, Richerand, Marro, Rognon, Menu, Falconnier, Gorjus, Thévenon, Novel, Garnier, conseillers municipaux.

Et à sa gauche : MM. Guivet, le nouveau chevalier de la Légion d'honneur ; Auzière, premier président ; Edouard Herriot, maire ; Cazeneuve, député et président du Conseil général du Rhône ; Loubat, procureur général ; Brunard, Justin Godart et Gourd, députés ; Pradel, président du Tribunal de commerce ; Cadet, adjoint ; Bianconi, inspecteur d'Académie ; Courtois et Giraud, vice-présidents ouvriers des Prud'hommes de Lyon ; Lanlaud, chef de cabinet du préfet ; Pain et Lévy, conseillers de préfecture ; Lenoir, vice-président du Tribunal civil ; Aubert, maire de Brest ; Renard, Voidier, Laurent Chat, Curtelin, Charles

Rivière, Cusset, Pic, Baudry, et Manus, conseillers municipaux.

Au milieu, face à la table d'honneur, avaient pris place les autorités et invités officiels qui n'avaient pu être placés à la table précédente. Parmi eux, nous citerons :

MM. Gillet, Guéneau, Perrin et Ferrand, membres de la Chambre de commerce ; Chevrot, Niogret, Flachaire de Roustan, Blanc et Victor, juges au Tribunal de commerce ; Gonnand, Gavin, Masset et Salès, conseillers d'arrondissement ; Bal, Bachelin, Carry et Bernard, juges de paix ; Barret et Pithioux, de l'Alliance des Chambres syndicales ; Cox, directeur du Musée historique des tissus ; Am.-Stein et Sylvestre, examinateurs du jury d'Etat ; Chazette, avocat ; Cambon, secrétaire de la Caisse de prêts aux tisseurs, etc., etc.

Les congressistes étaient répartis entre neuf tables, ville par ville, la place de chaque ville étant marquée par une pancarte, et les conseillers de Lyon s'étaient répartis dans chaque groupe afin de veiller à ce que tout le monde fût bien servi.

La musique du 98^e d'infanterie, cachée derrière un rideau de verdure, après avoir salué avec *la Marseillaise* l'arrivée des autorités, nous joua, pendant le repas, les meilleurs morceaux de son répertoire, entre autres :

<i>Le Broglie</i>	SIGNARD.
<i>Les Cadets de Russie</i>	A. X.
<i>L'Africaine</i> (fantaisie).	MEYERBEER.
<i>Vivre et aimer</i> (valse).	GUNG'L.
<i>Ballet de Coppélia</i>	LÉO DÉLIBES.
<i>Mascarade</i>	LACÔME.

La maison Berrier et Milliet avait convoqué toute une foule de maîtres d'hôtel pour assurer le service de notre banquet de 500 convives dont voici le menu.

MENU

Cantaloup frappé

Truites du Rhône à la gelée de Chablis

Selle de Renne Grand Veneur

Canetons de Rouen glacés Waleswka

Sorbets au Sherry-Brandy

Croûtes aux Champignons

Poulardes Bressanes truffées à la Broche

Mousseline de foie gras en Bellevue

Glace Alhambra

Dessert

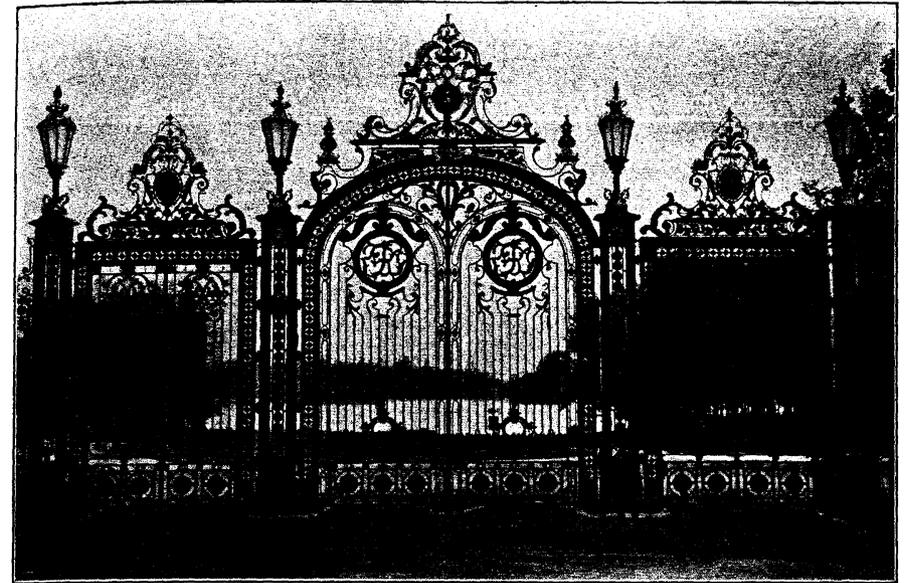
VINS

Fleurie en Carafes * Beaune-Hospices 1890

Madère de Brandy * Ch. Heidsieck frappé

Café et Liqueurs

Au dessert, après la distribution aux invités officiels de la plaquette-souvenir, sont prononcés les discours suivants.



GRILLE DU PARC DE LA TÊTE-D'OR

DISCOURS DE M. GUIVET

PRÉSIDENT DU CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE LYON (SOIERIE)

Messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, de porter un toast à la santé du Président de la République, M. Fallières. Je prie M. Arthur Fontaine, représentant du Gouvernement, de lui adresser, de la part du Conseil des prud'hommes de Lyon et de tous les Conseils de prud'hommes de France, nos très respectueux hommages. Messieurs, je vous invite à lever vos verres à la santé du Président de la République, M. Armand Fallières.

Messieurs,

Si nous avons pu donner à ces fêtes l'éclat qu'elles méritent, nous le devons à la générosité du Conseil municipal de Lyon, du Conseil général du Rhône et de la Chambre de commerce de Lyon. Je leur adresse, de votre part, nos bien sincères remerciements.

Je tiens cependant à remercier d'une façon particulière :

Le maire de Lyon, M. Herriot, qui, malgré les multiples soucis de ses fonctions, nous a toujours reçu d'une façon si aimable et dont les conseils judicieux nous ont été si utiles ;

M. le Dr Cazeneuve, président du Conseil général, qui a été notre porte-parole si éloquent au sein de cette assemblée ;

M. le Président de la Chambre de commerce de Lyon, M. Isaac, qui, se souvenant de ses anciennes fonctions de conseiller prud'homme, a accueilli d'une façon si aimable notre demande.

Nous remercierons aussi nos collègues membres de la commission des fêtes : M. Fagot, président ; M. Dessemond, vice-président ; M. Escoffier, secrétaire ; M. Reverchon, trésorier, et tous les commissaires, sans oublier nos secrétaires, MM. Villard et Barrault, qui, tous, ont accompli leurs délicates fonctions avec autant de tact que de dévouement.

La plaquette tissée, dont nous avons tous reçu un exemplaire, est due au talent, comme dessinateur et metteur en cartes, de notre collègue Bonnetain ; les cartons nécessaires au tissage furent préparés par notre collègue Roux ; enfin notre collègue Philis l'a tissée à l'Ecole de tissage

de la ville de Lyon, sous la surveillance de notre collègue Camillat. Je leur adresse, ainsi qu'à M. le Directeur de l'Ecole de tissage, nos plus sincères félicitations pour ce chef-d'œuvre de tissage bien lyonnais, et qui restera comme souvenir de ces fêtes.

Je remercie les corps élus, les autorités, les représentants de la presse, qui ont bien voulu assister à notre banquet.

Leur présence nous est précieuse ; elle témoigne de l'intérêt que tous attachent à notre institution.

La plupart d'entre vous ont assisté ce matin à la séance solennelle du Centenaire de la création des Conseils de prud'hommes ; ils m'en voudraient de leur présenter à nouveau, même en abrégé, l'histoire du développement des Conseils de prud'hommes depuis un siècle et l'évolution qu'ils ont subie entre la loi du 18 mars 1806 et celle du 15 juillet 1905.

Les centenaires — disait M. le Garde des sceaux Vallé, à la célébration du centenaire du Code civil — « les centenaires sont, pour les peuples, des occasions de se souvenir et de comparer ; on ne peut être rassuré sur sa gloire que lorsqu'on est certain de la mériter encore ».

La loi créatrice des Conseils de prud'hommes n'a pas tout prévu ; elle ne pouvait pas tout prévoir. A l'heure actuelle, les Conseils de prud'hommes n'ont pas atteint certainement leur forme définitive ; par l'extension de leur juridiction à des catégories de travailleurs qui en sont écartés, par le développement de leur mission, ils peuvent rendre, dans l'avenir, des services plus grands encore que dans le passé.